

**OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE VISANT  
LES ACTIONS ORDINAIRES DE LA SOCIETE**



**INITIEE PAR**  
**IAMGOLD FRANCE S.A.S.**

**PRESENTEE PAR**



**Etablissement présentateur et garant**

**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES,  
FINANCIERES ET COMPTABLES DE IAMGOLD FRANCE S.A.S.**



Le présent document relatif aux autres informations de IAMGOLD France S.A.S. a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'**« AMF »**) le 23 janvier 2024, conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF (le **« Règlement Général de l'AMF »**) et à son instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006 relative aux offres publiques d'acquisition. Ce document a été établi sous la responsabilité de IAMGOLD France S.A.S..

Le présent document complète la note d'information relative à l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire initiée par IAMGOLD France S.A.S. sur les actions ordinaires de EURO Ressources S.A., visée par l'AMF le 23 janvier 2024, sous le n°24-008, en application de sa décision de conformité du même jour (ci-après la **« Note d'Information »**).

Le présent document et la Note d'Information sont disponibles sur les sites internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de IAMGOLD Corporation ([www.iamgold.com](http://www.iamgold.com)), et peuvent être obtenus sans frais sur simple demande auprès de :

**IAMGOLD France**  
1830 Route de Montjoly  
97354 Remire-Montjoly

**Natixis**  
7, promenade Germaine Sablon  
75013 Paris

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement Général de l'AMF, un communiqué sera diffusé, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique de retrait, afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

## **SOMMAIRE**

<b>1</b>	<b>RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE .....</b>	<b>1</b>
<b>2</b>	<b>PRESENTATION DE L'INITIATEUR .....</b>	<b>2</b>
<b>2.1</b>	<b>Information générale sur d'IAMGOLD France .....</b>	<b>2</b>
2.1.1	Dénomination sociale .....	2
2.1.2	Forme juridique et nationalité.....	2
2.1.3	Siège social .....	2
2.1.4	Date d'immatriculation et durée .....	2
2.1.5	Exercice social .....	2
2.1.6	Objet social .....	2
2.1.7	Approbation des comptes .....	3
2.1.8	Dissolution et liquidation .....	3
<b>2.2</b>	<b>Information générale sur le capital social d'IAMGOLD France .....</b>	<b>3</b>
2.2.1	Capital social.....	3
2.2.2	Forme des actions .....	3
2.2.3	Droits et obligations attachés aux actions .....	3
2.2.4	Transfert des actions .....	4
2.2.5	Autres titres/droits donnant accès au capital et instruments financiers non représentatifs du capital.....	4
2.2.6	Structure de l'actionnariat.....	4
<b>2.3</b>	<b>Gouvernance.....</b>	<b>4</b>
2.3.1	Présidence .....	4
2.3.2	Comité de direction.....	4
2.3.3	Commissaire aux comptes .....	5
<b>2.4</b>	<b>Présentation des activités .....</b>	<b>5</b>
2.4.1	Description générale .....	5
2.4.2	Principaux intérêts .....	5
2.4.3	Evènements exceptionnels et litiges significatifs.....	5
2.4.4	Salariés.....	5
<b>3</b>	<b>INFORMATION FINANCIERE .....</b>	<b>5</b>
<b>3.1</b>	<b>Comptes sociaux annuels pour l'exercice 2022 .....</b>	<b>5</b>
<b>3.2</b>	<b>Coût de l'Offre .....</b>	<b>14</b>
<b>3.3</b>	<b>Financement de l'Offre.....</b>	<b>14</b>
<b>4</b>	<b>INFORMATIONS ADDITIONNELLES .....</b>	<b>14</b>
<b>5</b>	<b>PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT.</b>	<b>14</b>

<b>5.1</b>	<b>Nom et fonction du représentant d'IAMGOLD France.....</b>	<b>14</b>
<b>5.2</b>	<b>Attestation du représentant de IAMGOLD France.....</b>	<b>14</b>

## 1 RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE

Le présent document est établi, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement Général de l'AMF, par IAMGOLD France S.A.S., une société par actions simplifiée dont le siège social est situé 1830 Route de Montjoly, 97354 Remire-Montjoly, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Cayenne sous le numéro 402 207 153 (l'« **Initiateur** » ou « **IAMGOLD France** »), dans le cadre de son offre publique de retrait visant les actions de la société EURO Ressources S.A. (les « **Actions** »), société anonyme au capital social de 624.912,81 euros dont le siège social est situé 23, rue du Roule, 75001 Paris, France, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 390 919 082 (« **EURO Ressources** » ou la « **Société** »), aux termes de laquelle l'Initiateur offre irrévocablement aux actionnaires de EURO Ressources d'acquérir la totalité de leurs Actions au prix de 3,50 euros par Action (l'« **Offre Publique de Retrait** »), qui sera immédiatement suivie d'une procédure de retrait obligatoire (le « **Retrait Obligatoire** ») dans les conditions décrites dans la Note d'Information (l'Offre Publique de Retrait ensemble avec le Retrait Obligatoire, l' « **Offre** »).

Les Actions de EURO Ressources sont admises aux négociations sur le compartiment B de Euronext Paris sous le code ISIN FR0000054678 (mnémonique EUR).

IAMGOLD France est une filiale à 100% de IAMGOLD Corporation (« **IAMGOLD** »), une société immatriculée en vertu du droit du Canada sous le numéro 10256986, dont le siège social est situé au 401 Bay Street, Suite 3200, C.P. 153, Toronto (Ontario), Canada, M5H 2Y4. Les titres de IAMGOLD sont inscrits à la cote de la Bourse de Toronto (TSX: IMG) et de la Bourse de New York (NYSE: IAG).

IAMGOLD France détient directement, à la date de la Note d'Information, 56.242.153 Actions et 112.300.344 droits de vote représentant 90,0000016002% du capital et 94,40% des droits de vote sur la base d'un nombre total de 62.491.281 Actions et 118.967.319 droits de vote de EURO Ressources en application de l'article 223-11 du Règlement Général de l'AMF.

L'Offre vise la totalité des Actions non détenues, directement ou indirectement, par l'Initiateur à la date de la Note d'Information au prix de 3,50 euros par Action (le « **Prix de l'Offre** »).

A l'issue de l'Offre Publique de Retrait, le Retrait Obligatoire sera mis en œuvre conformément à l'article L. 433-4 II du Code Monétaire et Financier. Toutes les Actions qui n'auront pas été apportées à l'Offre Publique de Retrait seront transférées à IAMGOLD France en contrepartie d'une indemnité égale au prix de l'Offre (soit 3,50 euros par Action) nette de tous frais. L'Offre Publique de Retrait sera ouverte pendant une période de 10 jours de négociation.

A la connaissance de l'Initiateur, il n'existe aucun titre de capital, ni aucun instrument financier émis par EURO Ressources ou droit conféré par EURO Ressources pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital ou aux droits de vote de EURO Ressources, autres que les Actions, étant précisé que EURO Ressources ne détient pas d'actions propres. Il n'existe en outre, à la connaissance de l'Initiateur, aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions, ni aucun plan d'attribution d'actions gratuites en cours au sein de EURO Ressources pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital ou aux droits de vote de EURO Ressources.

Conformément aux dispositions de l'article 231-13 du Règlement Général de l'AMF, Natixis, en tant qu'établissement présentateur, a déposé l'Offre pour le compte de l'Initiateur et garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur en relation avec l'Offre.

Le contexte et les motifs de l'Offre sont décrits dans la Note d'Information.

Après avoir vérifié la conformité de l'Offre aux dispositions législatives et réglementaires qui lui sont applicables, l'AMF a rendu son avis de conformité de l'Offre le 23 janvier 2024, publié sur son site Internet ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)). Conformément aux dispositions des articles 231-23 et 231-26 du Règlement Général de l'AMF, l'avis de conformité de l'AMF emporte également visa de la Note d'Information sous le numéro 24-008 en date du 23 janvier 2024, et l'AMF a apposé le visa n°24-009 en date du 23 janvier 2024 sur la note en réponse de EURO Ressources.

## **2 PRESENTATION DE L'INITIATEUR**

### **2.1 Information générale sur d'IAMGOLD France**

#### **2.1.1 Dénomination sociale**

La dénomination sociale de l'Initiateur est IAMGOLD France.

#### **2.1.2 Forme juridique et nationalité**

IAMGOLD France est une société par actions simplifiée de droit français.

#### **2.1.3 Siège social**

Le siège social d'IAMGOLD France est situé 1830 Route de Montjoly, 97354 Remire-Montjoly, France.

#### **2.1.4 Date d'immatriculation et durée**

IAMGOLD France a été immatriculé le 29 octobre 1996 au registre du commerce et des sociétés de Cayenne sous le numéro 402 207 153.

La durée de IAMGOLD France est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Cayenne, sauf en cas de dissolution anticipée ou prorogation.

#### **2.1.5 Exercice social**

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

#### **2.1.6 Objet social**

Conformément à l'article 2 des statuts de IAMGOLD France, IAMGOLD France a pour objet :

- l'exploration, la prospection, le développement ainsi que l'exploitation et la commercialisation de toute ressource minière située en Guyane Française ;
- la participation directe ou indirecte dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'un quelconque des objets précités ou de nature à la favoriser, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscriptions, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusions, d'alliances, d'associations en participation ou autrement ;

- de façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, financières, se rattachant directement ou indirectement aux objets spécifiés ou à tous objets similaires.

#### 2.1.7 Approbation des comptes

La Présidente de IAMGOLD France établit les comptes annuels prévus par la loi. Elle les soumet à décision collective des actionnaires dans le délai de six mois à compter de la date de clôture de l'exercice.

#### 2.1.8 Dissolution et liquidation

La dissolution et la liquidation de IAMGOLD France est décidée par une décision collective des actionnaires.

La décision collective des actionnaires désigne le ou les liquidateurs.

La liquidation de IAMGOLD France est effectuée conformément aux dispositions légales.

Le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement au nombre de leurs actions.

### 2.2 **Information générale sur le capital social d'IAMGOLD France**

#### 2.2.1 Capital social

A la date du présent document, le capital social de IAMGOLD France est fixé à cinq millions deux cent quatre-vingt-dix mille euros (5.290.000 €). Il est divisé en 2.116 actions de 2.500 euros chacune, libérées intégralement et de même catégorie.

#### 2.2.2 Forme des actions

Les actions sont obligatoirement nominatives.

La propriété des actions résulte de leur inscription au nom du ou des titulaires sur des comptes et registre tenus à cet effet par IAMGOLD France.

Les actions sont indivisibles à l'égard de IAMGOLD France.

#### 2.2.3 Droits et obligations attachés aux actions

Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

Les droits et obligations attachés à une action suivent le titre dans quelque main qu'il passe.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions des actionnaires.

Le droit de vote est exercé par le propriétaire des actions remises en gage.

#### 2.2.4 Transfert des actions

Les actions sont librement négociables. Leur transmission s'opère à l'égard de IAMGOLD France et des tiers par un virement du compte du cédant au compte du cessionnaire, sur production d'un ordre de mouvement. Ce mouvement est inscrit sur un registre coté et paraphé, tenu chronologiquement, dénommé « registre des mouvements ».

IAMGOLD France est tenue de procéder à cette inscription et à ce virement dès réception de l'ordre de mouvement et, au plus tard, dans les dix (10) jours qui suivent celle-ci.

L'ordre de mouvement, établi sur un formulaire fourni ou agréé par IAMGOLD France, est signé par le cédant ou son mandataire.

Toutes les cessions d'actions, doivent être préalablement notifiées et approuvées par les actionnaires qui ne sont pas partie à ladite cession. Ces derniers bénéficient toutefois, d'un droit de préemption au prorata de leur participation entre eux au capital de IAMGOLD France.

Cette approbation ne s'applique pas aux cessions entre une société actionnaire et sa société affiliée. Aux fins des présentes, l'expression « société affiliée » désigne toute personne morale, partnership, joint-venture ou autre forme d'entreprise ou d'entité qui contrôle la société actionnaire, ou qui est contrôlée par la société actionnaire, ou qui est sous le même contrôle que la société actionnaire ; et l'expression « contrôle » signifie le fait de détenir directement ou indirectement au moins 50% des actions votantes du capital social d'une personne morale ou tout autre intérêt similaire dans une association, une société ou une entreprise ; ni à la mise en gage des actions par l'actionnaire cédant.

#### 2.2.5 Autres titres/droits donnant accès au capital et instruments financiers non représentatifs du capital

N.A.

#### 2.2.6 Structure de l'actionnariat

IAMGOLD est l'unique actionnaire de IAMGOLD France.

### **2.3 Gouvernance**

#### 2.3.1 Présidence

La Présidente de IAMGOLD France est Monique RAYMOND. La Présidente représente IAMGOLD France à l'égard des tiers et elle est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de IAMGOLD France dans la limite de l'objet social.

#### 2.3.2 Comité de direction

IAMGOLD France est administrée et dirigée par un comité de direction dont le mandat est de déterminer les politiques, objectifs, procédures, méthodes et, de façon générale, établir les orientations de IAMGOLD France en conformité avec ses objets. Le comité de direction supervise les décisions de la direction de IAMGOLD France. Il est composé de Monique RAYMOND, Silviu BURSANESCU et Marie-France BUGNON.

### 2.3.3 Commissaire aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT est le commissaire aux comptes de IAMGOLD France.

## 2.4 **Présentation des activités**

### 2.4.1 Description générale

IAMGOLD France est une filiale de IAMGOLD, un producteur d'or de rang intermédiaire et un promoteur de projets établi au Canada qui possède deux mines en exploitation, Essakane (Burkina Faso) et Westwood (Canada), et construit actuellement Côté Gold au Canada, un projet minier à grande échelle et de longue durée. IAMGOLD possède un éventail de projets d'exploration à des stades primaires et avancés dans des districts à fort potentiel dans les Amériques.

### 2.4.2 Principaux intérêts

IAMGOLD France est une filiale holding dont l'objet social principal est l'exploration, la prospection, le développement ainsi que l'exploitation et la commercialisation de toute ressource minière située en Guyane française.

Le principal intérêt de IAMGOLD France est une participation directe de 90% dans EURO Ressources, actuellement titulaire d'un droit de redevance due par IAMGOLD et assis sur la production de la mine d'or Rosebel telle que décrite à la Section 1.2.1.1 de la Note d'Information.

### 2.4.3 Evènements exceptionnels et litiges significatifs

A la connaissance de IAMGOLD France, il n'existe, à la date du présent document, aucun évènement significatif ou fait exceptionnel, autre que l'Offre et les opérations qui y sont liées, susceptibles d'avoir une incidence sur l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de IAMGOLD France.

### 2.4.4 Salariés

IAMGOLD France n'a pas de salariés.

## 3 **INFORMATION FINANCIERE**

### 3.1 **Comptes sociaux annuels pour l'exercice 2022**

L'opinion du commissaire aux comptes de IAMGOLD France sur les comptes annuels pour l'exercice 2022 ainsi que le bilan et le compte de résultats de l'exercice 2022 sont reproduits ci-dessous.

**IAMGOLD FRANCE**

**Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2022)**



**Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

A l'associé unique  
**IAMGOLD FRANCE**  
1830 RTE DE MONTJOLY  
97309 REMIRE-MONTJOLY

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société IAMGOLD FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, Immeuble Le Sully 1, place Occitane, B.P. 28036 31080 Toulouse Cedex 06  
Téléphone: +33 (0)5 62 27 57 57, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 480 €. Siège social : 83 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 008 483. TVA n° FR 78 672 008 483. Siret 672 008 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

**Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

**Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

**Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

**Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Toulouse, le 6 mars 2023

Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit



Bertrand Cuq  
Associé

## Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (I)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	93 053 283	58 351 209	34 702 074	36 955 992
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	43 253 668		43 253 668	115 001 839
	Autres immobilisations financières				
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>136 308 068</b>	<b>58 352 327</b>	<b>77 955 741</b>	<b>151 957 830</b>
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances				
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES				
	Charges constatées d'avance				
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>1 687 961</b>		<b>1 687 961</b>	<b>17 509 560</b>
COMPTE DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étailler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)	20 292		20 292	9 646
	<b>TOTAL ACTIF (I à VI)</b>	<b>138 016 321</b>	<b>58 352 327</b>	<b>79 663 994</b>	<b>169 477 036</b>
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont immobilisations financières à moins d'un an			43 253 668	115 001 839
	(3) dont créances à plus d'un an				

## Bilan Passif

		Etat exprimé en euros	31/12/2022	31/12/2021
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	5 290 000	5 290 000	5 290 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	23 079 908	23 079 908	23 079 908
	Ecart de réévaluation			
	<b>RESERVES</b>			
	Réserve légale	529 000	529 000	529 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves			
	Report à nouveau	30 636 903	114 871 182	114 871 182
	<b>Résultat de l'exercice</b>	15 859 469	20 765 721	20 765 721
Autres fonds propres	Subventions d'investissement			
	Provisions réglementées			
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>75 395 280</b>	<b>164 535 811</b>	<b>164 535 811</b>
Provisions	Produits des émissions de titres participatifs			
	Avances conditionnées			
<b>Total des autres fonds propres</b>		<b>20 292</b>	<b>9 646</b>	<b>9 646</b>
DETTES (1)	Provisions pour risques	20 292	20 292	20 292
	Provisions pour charges			
	<b>Total des provisions</b>	<b>20 292</b>	<b>9 646</b>	<b>9 646</b>
	<b>DETTES FINANCIERES</b>			
	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)			
	Emprunts et dettes financières divers (3)	13 525	13 525	13 525
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 000	2 900	2 900
	Dettes fiscales et sociales			
	<b>DETTES DIVERSES</b>			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 868 518	3 636 108	3 636 108
	Autres dettes			
	<b>Produits constatés d'avance (1)</b>			
	<b>Total des dettes</b>	<b>3 884 043</b>	<b>4 334 789</b>	<b>4 334 789</b>
	Ecart de conversion passif	364 380	596 790	596 790
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>79 663 994</b>	<b>169 477 036</b>	<b>169 477 036</b>
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		15 859 468,97	20 765 721,49	20 765 721,49
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		15 525	698 681	698 681
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				
(3) Dont emprunts participatifs				

## Compte de Résultat 1/2

		Etat exprimé en euros		31/12/2022	31/12/2021
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)				417
	<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>				417
	Production stockée				
CHARGES D'EXPLOITATION	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
	Autres produits				
	<b>Total des produits d'exploitation (1)</b>				417
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			72 181	168 047
	Impôts, taxes et versements assimilés				
	Salaires et traitements				
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations				
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges				6 959
	<b>Total des charges d'exploitation (2)</b>			<b>72 181</b>	<b>175 006</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>				<b>(72 181)</b>	<b>(174 589)</b>

## Compte de Résultat 2/2

		Etat exprimé en euros	31/12/2022	31/12/2021
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(72 181)</b>		<b>(174 589)</b>
<b>Opéra. comm.</b>	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré			
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	14 060 538 2 105 544 26 802 9 646 169 948	14 014 548 1 060 784 500 887 6 392 008	
	<b>Total des produits financiers</b>	<b>16 372 479</b>		<b>21 968 228</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	224 461	226 346	
	<b>Total des charges financières</b>	<b>224 461</b>		<b>226 346</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>16 148 018</b>		<b>21 741 882</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>16 075 836</b>		<b>21 567 293</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			
	<b>Total des produits exceptionnels</b>			
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	<b>Total des charges exceptionnelles</b>			
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>				
<b>PARTICIPATION DES SALARIES</b>				
<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES</b>		216 367	801 572	
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>16 372 479</b>		<b>21 968 645</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>513 010</b>		<b>1 202 923</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>15 859 469</b>		<b>20 765 721</b>
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs (2) dont charges afférents à des exercices antérieurs (3) dont produits concernant les entreprises liées (4) dont intérêts concernant les entreprises liées		16 166 082	15 076 605	

### **3.2 Coût de l'Offre**

Les frais engagés dans le cadre de l'Offre (incluant en particulier les frais liés aux conseils financiers, juridiques et comptables et de tout autre expert ou consultant ainsi que les coûts de publicité et de communication), sont estimés à 1.100.000 euros (hors taxes).

### **3.3 Financement de l'Offre**

L'acquisition de la totalité des Actions susceptibles d'être apportées à l'Offre représenterait, sur la base du Prix de l'Offre de 3,50 euros par action, un montant maximal de 21.871.948 euros hors frais divers et commissions.

IAMGOLD France assurera le financement de l'Offre sur ses fonds propres.

## **4 INFORMATIONS ADDITIONNELLES**

Des informations additionnelles (incluant les états financiers) relatives à IAMGOLD sont disponibles sur SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)) et sur le site internet d'IAMGOLD ([www.iamgold.com](http://www.iamgold.com)).

Les informations figurant dans le présent document sont susceptibles d'évoluer, étant précisé qu'IAMGOLD procède à des dépôts de documents auprès du SEDAR pouvant modifier ces informations.

## **5 PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT**

### **5.1 Nom et fonction du représentant d'IAMGOLD France**

Monique RAYMOND, Présidente

### **5.2 Attestation du représentant de IAMGOLD France**

*« J'atteste que le présent document, qui a été déposé auprès de l'AMF le 23 janvier 2024 et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique de retrait, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du Règlement Général de l'AMF et par son instruction n°2006-07 dans sa dernière version en date du 29 avril 2021 dans le cadre de l'Offre Publique de Retrait initiée par IAMGOLD France et visant les actions de EURO Ressources S.A.. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »*

IAMGOLD FRANCE

Monique RAYMOND, Présidente